

COLLECTIF GAI ET LESBIEN
Marseille Provence
c/o Maison des Associations
93 la Canebière
13001 Marseille

Marseille le 25 mai 1995

M.Claude Alibert
la Mare aux Diables

Protocole d'Accord

Il est convenu entre le Collectif Gai et Lesbien Marseille Provence, représenté par son Président, et M.Alibert, responsable de la Mare aux Diables, les conditions suivantes pour la nuit du 23 juin 1995 qui s'inscrit dans le cadre de la Lesbian & Gay Pride 1995:

1- Le prix des entrées sera fixé à 50f, sur chaque entrée 20f seront reversés au Collectif Gai & Lesbien Marseille Provence.

Le Collectif s'engage à reverser les sommes ainsi collectées au bénéfice des malades du SIDA par le biais de l'Association AIDES Provence et du Fonds de Solidarité mis en place par le Collectif Gai et Lesbien.

2- La Mare aux Diables accordera l'entrée gratuite et 1 consommation pour tout détenteur de la carte Gai Pride.

3- La Mare aux Diables fait une avance de 2 000 f au Collectif Gai et Lesbien Marseille Provence, à valoir sur les sommes reversables au Collectif à la suite de la nuit du 23 juin 1995, comme participation à l'action globale d'information sur la Lesbian & Gay Pride, en particulier pour le 4 pages tiré à part du Journal Tak-Tik.

Le Collectif Gai
et Lesbien Marseille Provence

La Mare aux Diables

COLLECTIF GAI ET LESBIEN
Marseille Provence
c/o Maison des Associations

Marseille le mai 1995

93 la Canebière
13001 Marseille

RECU

Je soussigné, atteste avoir reçu ce jour la somme de _____ au bénéfice de l'action de communication entreprise par le Collectif Gai et Lesbien Marseille Provence pour la Gai Pride 1995.

Christian de Leusse